Les mercredis de
l'INET à Paris
UN ÉVÉNEMENT DÉDIÉ AUX CADRES DE DIRECTION TERRITORIAUX



SYNTHÈSE

LA NOUVELLE DONNE DE LA DEMOCRATIE CULTURELLE

> 4 février 2015, à Pantin

SOMMAIRE

Ouverture des travaux 3

Enjeux actuels des politiques culturelles en France 4

Priorités, équilibre Etat-Collectivités territoriales, milieux associatifs : Quels choix pour quelle culture ? 7

Du territoire à l'État : Quelles mises en œuvre pour quelles politiques ? 13

La culture à la rencontre des territoires locaux : à nouveaux enjeux, nouveaux cadres d'action plus coopératif ? 16

Vers une politique culturelle intégrée 19

Conclusion 24

Les propos énoncés dans ce document n'engagent que la responsabilité de la personne citée.

Ouverture des travaux

Dominique LAGRANGE
Directeur adjoint de l'INET

Au nom de Véronique ROBITALLIE, je vous souhaite la bienvenue à cette séance consacrée à la nouvelle donne de la démocratie culturelle. La notion de démocratie culturelle doit en effet être revisitée à la lumière des transformations institutionnelles et dans une période de raréfaction de ressources.

Nous organisons les Mercredis de l'INET depuis cinq ans et nous avons d'ores et déjà proposé près de 50 sessions. Elles constituent des temps d'échanges et de réflexion. Je vous encourage à profiter de cette journée pour échanger et faire part de votre expérience.

L'ensemble des ressources relatives à cette journée est accessible en ligne. Je vous invite à consulter le Wiki Territorial sur le site du CNFPT. Des vidéos ainsi que des MOOCs vous permettent de vous former sur une variété de sujets. Par ailleurs, vous pouvez vous abonner aux lettres de l'INET. Ces ressources doivent permettre d'alimenter votre pratique professionnelle. Je remercie Laure DALENC qui a conçu cette journée.

Olivier GRATACAP
Sociologue et politiste, Chargé d'études au Laboratoire d'études et de recherche sur l'intervention sociale

Cette journée ne vise pas à apporter des éléments techniques, mais à stimuler la réflexion, dans une période de transformations des politiques culturelles. Les présentations concerneront la conception des politiques publiques et non leur mise en œuvre pratique. Je vous invite à interpeller les intervenants qui proposeront des éclairages innovants.

Enjeux actuels des politiques culturelles en France

Thomas PERRIN
Maître de conférences, Université Lille 1.

Je suis enseignant-chercheur à l'Université Lille 1 en aménagement et urbanisme. Mon travail porte principalement sur les politiques culturelles. Je remercie les organisateurs de m'avoir demandé de présenter les enjeux actuels des politiques culturelles.

La notion de développement culturel est polysémique et le terme « culture » revêt lui aussi deux sens. La culture peut être comprise comme l'ensemble des activités artistiques, mais aussi comme civilisation. Dans cette perspective anthropologique, la culture est l'ensemble des coutumes et des traditions.

À partir de 1945, les politiques de développement culturel sont principalement menées en direction des publics. Ainsi, le Gouvernement met en place une politique de l'offre. À partir de mai 1968, cette approche est remise en question. L'accent est mis sur l'individu et sur son épanouissement. Au cours des années 1980, cette action s'inscrit dans une optique de développement des territoires, avec les mesures relatives à la décentralisation. Jack Lang parlait des collectivités territoriales comme des « 3 000 Ministres de la Culture ».

Actuellement, le développement culturel s'entend comme le développement de et par l'économie culturelle. En effet, dans nos économies post-matérielles, les activités culturelles et créatives deviennent des atouts pour l'Europe. Ainsi, nous parlons désormais des industries créatives.

Le chercheur Guy SAEZ estime que le développement culturel renvoie à l'articulation de deux régimes des politiques culturelles : la démocratisation culturelle et la démocratie culturelle. La première notion renvoie au processus d'émancipation des individus par la culture, tandis que la seconde met l'accent sur la diversité des pratiques et des expressions esthétiques. C'est au nom de la démocratie culturelle que les pouvoirs publics soutiennent différentes activités comme le design, la gastronomie ou encore le gratifiti.

Les politiques culturelles sont donc transversales et s'inscrivent dans des enjeux plus larges, comme ceux liés à l'aménagement du territoire, le tourisme ou l'économie. Les Agendas 21 de la culture constituent un bon exemple de cette dynamique.

Par ailleurs, nous constatons l'émergence d'un paradigme créatif. Depuis les années 1990, la créativité est vue comme un moteur de développement. Cette approche a été promue au Royaume-Uni par le Gouvernement de Tony Blair, qui a créé un ministère en charge de la culture et des médias.

L'Union Européenne a mis en place des plans d'action pour l'économie créative. Cette approche remet en question les pratiques des politiques culturelles. Ainsi, le programme de l'Union Européenne de soutien aux arts et à la culture s'appelle désormais Europe Créative. Les secteurs de la culture et de la création représentent 3,3 % du PIB et 3 % de l'emploi total au niveau européen.

La culture est aussi considérée comme un instrument pour renforcer le lien social et la dignité humaine. Ainsi, une Convention de l'UNESCO de 2005 met l'accent sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'Union Européenne a fait de l'année 2008, l'année du dialogue interculturel. Le Conseil de l'Europe souhaite que la diversité culturelle soit garante des droits de l'homme et de la démocratie. Ainsi, deux mots-clés résument actuellement le développement culturel : la diversité et la créativité.

En 2013, quatre rapports en France ont montré le poids de l'économie de la culture et de la créativité dans nos économies. Ce sont les rapports du Département des études de la prospective et des statistiques du Ministère

de la Culture (DEPS) et celui de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC). Le Centre National du Cinéma et de l'image animée a aussi produit un rapport ainsi que France Créative. Le développement de la créativité et de l'innovation constitue un objectif fort des politiques culturelles.

Le rapport Archambault-Combrexelle-Gille sur l'intermittence du spectacle a, quant à lui, mis en avant le poids des activités culturelles dans l'économie.

D'autres enjeux se posent comme la transition numérique des pratiques culturelles. Dans ce domaine, des réflexions sont en cours concernant l'avenir de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI) qui n'est pas jugée efficiente.

Les questions relatives à la diversité constituent un enjeu fort des politiques culturelles. En France, la question se pose de savoir comment articuler diversité culturelle et laïcité. L'éducation culturelle et artistique est une priorité sans cesse réaffirmée des politiques culturelles. Le rapport remis en 2012 à la Ministre de la Culture préconise une gouvernance territorialisée sur ce sujet.

Les questions relatives aux politiques culturelles soulèvent des enjeux procéduraux importants. Ainsi, actuellement, certains observateurs prévoient la régionalisation de l'État culturel. En effet, les dépenses culturelles sont territorialisées, à l'échelle des collectivités ainsi qu'au niveau des DRAC. L'intervention des régions dans le domaine culturel est croissante.

Par ailleurs, nous constatons différents dispositifs de cogestion au niveau régional comme les Fonds Régionaux d'Art contemporain (FRAC), les Fonds régionaux pour l'acquisition des musées (FRAM), ou encore les Centres régionaux du Livre. Un rapport de l'IGAC en 2014 a mis en lumière ces dispositifs. Certains observateurs, comme Emmanuel NÉGRIER, estiment que la période actuelle est propice à un transfert des compétences culturelles aux régions. Une expérimentation est menée en ce sens en Bretagne. Néanmoins, un éventuel transfert pose de nombreux défis en particulier en termes d'inégalités territoriales. À ce titre, il serait nécessaire de mener un bilan de l'expérience corse.

La réforme territoriale en cours devrait conduire à une réorganisation des compétences. La culture devrait rester une compétence partagée et donc non obligatoire. La loi préconise de mettre en place un « guichet unique » pour la culture. Nous ne savons pas si la régionalisation va ou non simplifier les relations entre les citoyens et les pouvoirs publics. Emmanuel NEGRIER a par ailleurs préconisé la création d'une chambre régionale pour la culture ainsi que des agences régionales en charge de mener des interventions sectorielles.

D'autres alternatives à la régionalisation sont possibles. Ainsi, il peut être envisagé de procéder à un transfert limité des compétences comme cela a été le cas en Corse. Ainsi, les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) pourraient devenir des agences de co-production des politiques culturelles. Par ailleurs, les communes et les intercommunalités pourraient devenir les chefs de file des politiques culturelles, en concertation avec les DRAC et les Régions.

La carte régionale est en cours de modification ce qui aura des conséquences sur les politiques culturelles. Il faut rappeler que les Conseils Régionaux sont devenus les échelles privilégiées de gestion et de distribution des fonds structurels européens. Or, l'enjeu européen est essentiel pour comprendre l'évolution des politiques culturelles.

La politique culturelle de l'Union Européenne est en train de se structurer. Des procédures ont été établies pour faciliter l'adoption de cadres communs, avec la méthode ouverte de coordination qui associe responsables politiques et experts. De manière générale, l'Europe constitue une arène incontournable de construction et de promotion des politiques culturelles.

L'Europe constitue un financeur important avec le programme Europe Créative qui est doté de 1,46 milliard d'euros pour sept ans. Par ailleurs, les fonds structurels sont destinés aux régions et représentent 350 milliards d'euros au total, et 15 milliards d'euros en France.

Pour la période 2014-2020, l'Union Européenne a indiqué que les fonds structurels devaient être dépensés selon des objectifs précis qui doivent permettre d'atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive. Onze priorités d'investissement ont été définies. Or, de nombreux observateurs ont relevé que la culture n'était pas mentionnée. Néanmoins, pour prendre l'exemple du programme transfrontalier France-Manche, la culture est incluse dans l'objectif relatif à l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, les autorités européennes sont attachées à la « participation citoyenne » que l'on pourrait traduire par les pratiques culturelles. Le développement des compétences et la formation constituent des éléments importants pour l'Union Européenne.

Il convient de se demander si les politiques culturelles ne vont pas reposer sur un triptyque entre l'Europe, les États et les Régions. L'échelle européenne constitue un lieu dans lequel peuvent se réinventer les représentations et les pratiques culturelles. L'Union Européenne constitue un financeur majeur en particulier par le biais des fonds structurels. Néanmoins, les États sont garants des traditions culturelles nationales.

Je souhaite clore cette présentation par une citation tirée d'un article de Peter Bofinger, Jürgen Habermas et Julian Nida-Rumelin : « *Les Européens doivent apprendre que, ensemble, ils peuvent encore porter haut leur modèle de société fondé sur l'État social et leur diversité nationale et culturelle. Mais s'ils veulent encore peser sur l'ordre du jour de la politique mondiale et influer sur les solutions qu'il faudra trouver aux problèmes de la planète, il faut qu'ils unissent leurs forces. Renoncer à l'intégration européenne serait prendre congé de l'histoire du monde* ».

Olivier GRATACAP

Il me semblait utile de commencer cette journée par cette présentation. L'Europe souhaite que les Régions accroissent leur rôle. Nous avons du mal à adhérer à la méthode ouverte de concertation promue par l'Union Européenne, puisque ce « droit mou » va à l'encontre de la tradition française.

Nous avons constaté le passage de la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle. La France cherche à construire une politique fondée sur la reconnaissance, elle se heurte à un système de justice sociale redistributeur. L'évolution des référentiels a conduit à des bouleversements importants.

Véronique BALBO-BONNEVAL

Vous avez bien signalé une tension entre deux modes de fonctionnement. Nous pouvons soit nous poser la question de l'organisation, soit celle de la finalité. Nous devons d'abord savoir comment nous maintenons le service public du quotidien, avant de savoir quelle organisation doit être mise en place. Il me semble que le sujet n'est pas l'avenir de la régionalisation, mais de savoir comment nous pouvons maintenir le service public.

Didier SALZGEBER

Il me semble qu'avec le mot culture recouvre des sens très divers. Ainsi, la présentation a traité de la culture comme projet, comme politique, et comme compétence. Souvent, nous parlons de l'organisation avant d'identifier l'objectif final. Je vous rappelle que la compétence culturelle n'existe pas. La clause de compétences générales permet aux collectivités d'agir dans ce domaine. Nous pouvons parler d'un transfert d'instrument, mais pas d'un transfert de compétences.

Table ronde

Priorités, équilibre Etat-Collectivités territoriales, milieux associatifs : Quels choix pour quelle culture ?

Participaient à la table ronde :

Véronique BALBO-BONNEVAL, Présidente de la FNADAC

Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles (Midi-Pyrénées).

Didier SALZGEBER, Délégué général du Comité national de liaison des EPCC

La table ronde était animée par Olivier GRATACAP.

Véronique BALBO-BONNEVAL

J'ai été directrice des affaires culturelles, à Cergy, puis au Conseil général de l'Oise. Par la suite, j'ai été Directrice générale adjointe à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines. Depuis le début de l'année 2015, je suis directrice générale des services de l'Université de Cergy Pontoise. Je suis présidente fondatrice de la Fédération Nationale des Directeurs des Affaires Culturelles (FNADAC).

Je vais me concentrer sur les finalités des politiques culturelles et non sur les outils. Une politique culturelle doit répondre aux enjeux de société. La culture ne se limite pas aux manifestations artistiques, mais concerne des valeurs. Nous constatons, depuis les dernières élections municipales une tension dans ce domaine.

Nous vivons dans une société du temps libre, comme l'a souligné le sociologue Jean Viard. Ainsi, nous ne travaillons que 12 % de notre temps et, depuis 1945, nous avons gagné du temps disponible. Or, la moitié de ce temps est occupée par la télévision. Cela signifie que nous sommes en échec puisque, malgré nos équipements, nous ne sommes pas parvenus à proposer une alternative sérieuse pour permettre aux individus d'avoir accès au savoir. Nous n'avons pas été capables de faire évoluer nos outils et notre offre culturelle.

Par ailleurs, la politique culturelle doit s'intéresser à la biodiversité de l'offre culturelle. Ainsi, chacun doit pouvoir construire son propre référentiel de savoir et de connaissance. Cela implique de soutenir la création, tout en n'oubliant pas de nous poser la question des valeurs. Les dimensions économiques sont importantes, mais il est nécessaire de parler des valeurs qui fondent les choix politiques. Ce sujet est essentiel et depuis les dernières élections municipales, nous constatons des dérives dans certaines communes.

Nous sommes dans une société de la connaissance ce qui est nouveau. Actuellement, il est nécessaire de se former tout au long de la vie. Les politiques culturelles doivent répondre à cette situation, en s'appuyant sur l'ensemble des outils dont nous disposons.

La société est participative et l'expert est remis en cause. La somme des connaissances est plus valorisée sur la connaissance de l'expert. Il convient ainsi d'associer la génération des moins de 35 ans à l'élaboration des politiques culturelles. Nous ne pouvons pas nous contenter d'offrir des services sans créer un événement et une aventure humaine.

Notre société s'appuie sur le numérique. Le domicile est le premier lieu culturel des Français puisqu'ils ont à leur disposition sur leur ordinateur une offre très vaste. Cela a des conséquences sur la fréquentation de nos équipements. Se rendre dans un équipement est le résultat d'un désir qui a été créé au domicile.

Quelles sont les conséquences de ces transformations dans les territoires ? Les

politiques culturelles ont atteint les objectifs qu'elles avaient fixés. Il convient donc de passer à une autre étape et de prendre en compte la dimension culturelle du développement des territoires. Les politiques culturelles ne doivent pas être pensées comme la somme des politiques sectorielles. Procéder de cette manière revient à confondre la gestion par les outils à la gestion par la finalité. Ainsi, il est nécessaire de passer d'un management des politiques sectorielles à la gestion de la dimension culturelle des territoires. Pour les responsables des Directions des Affaires Culturelles, différents grands domaines doivent être pris en compte.

Ils doivent donner un cahier des charges à l'ensemble des équipements et défendre la dimension culturelle du projet de territoire. Pour cela, ils doivent être présents dans les projets de marketing territorial, dans les contrats de développement local, et dans les SCOT. Les responsables des affaires culturelles doivent se battre à l'échelle des directions générales adjointes et des directions générales des services pour que la dimension culturelle soit inscrite dans les projets de territoire.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte la dimension économique qui intéresse les Élus. Ces derniers sont attentifs au développement économique et au développement du territoire. Il est donc nécessaire de travailler sur la dimension économique de la politique culturelle. Les rapports publiés autour des industries créatives constituent des atouts pour faire valoir ce point.

Par ailleurs, il convient de négocier autour de l'aménagement du territoire et d'y intégrer, en amont, la question culturelle. Dès la construction d'une zone d'habitation, il est nécessaire de prévoir des espaces vides pour y installer des associations, des annexes des écoles de musique ou des bibliothèques. La défense de la culture doit être portée par les directions générales des services.

La dimension culturelle doit être inscrite dans les politiques éducatives. La mise en place des ateliers dans le cadre de la réorganisation des rythmes scolaires a constitué un échec. Il aurait été nécessaire de mobilier le personnel des services culturels qui aurait pu proposer des offres de qualité et à moindres frais.

Par ailleurs, les responsables des affaires culturelles doivent défendre la dimension culturelle dans le projet de territoire à travers les politiques sociales. Ainsi, il est nécessaire d'aller au-delà d'une vision centrée sur les politiques sectorielles. Les directions culturelles sont souvent faibles, au sein des collectivités, et il convient donc de prendre garde à ce qu'elles ne soient pas instrumentalisées.

Il est nécessaire de procéder à une réelle révolution mentale. Actuellement, les politiques culturelles sont pensées en fonction des politiques sectorielles. Ces objectifs sont atteints, mais il convient désormais de garantir un écosystème global. Ainsi, il est essentiel de prendre en compte les acteurs privés et les acteurs publics. Sans les éditeurs qui mènent des missions de service public, aucune action dans les bibliothèques et dans les médiathèques ne serait possible. Les producteurs permettent d'alimenter la programmation des cinémas d'arts et d'essais. L'ensemble des acteurs qui participent à la mission de service public doit être pris en compte.

Depuis 40 ans, l'intervention dans le domaine culturel s'est professionnalisée. Les pratiques qui émanaient de la société civile étaient ainsi mal considérées. La baisse des contraintes budgétaires conduit à réévaluer cette situation. La politique culturelle doit reposer sur les services publics, les acteurs privés et la société civile.

Laurent ROTURIER

Je suis directeur de la DRAC Midi-Pyrénées après avoir passé 17 années dans l'administration territoriale. Je vous remercie de m'avoir invité. Je souhaiterais vous faire part de la réflexion qui est menée au niveau

de l'État et apporter un témoignage de ce qui peut être mis en place dans les DRAC.

Je crois à l'action publique et la capacité d'agir de chacun à agir. Le titre de cette table ronde « La nouvelle donne de la démocratie culturelle » me fait penser aux années 30. Nous devons regarder les tensions qui traversent notre monde à la lumière des tragédies passées. Nous nous trouvons face à de nombreux défis auxquels nous devons faire face. Les assassinats que nous avons connus au début de l'année 2015 ont mis en lumière l'état de notre société.

La culture est un terme polysémique. Aujourd'hui, certains considèrent que c'est un outil de la compétitivité ou de la compétition mondiale. La culture ne constitue pas une compétence, mais c'est une responsabilité qui peut être partagée ou non. Ainsi, l'idée portée par Emmanuel NEGRIER de transférer les compétences culturelles aux Régions n'est pas pertinente. En France, la culture doit constituer un domaine offert à la responsabilité de l'ensemble des Élus et de l'État. Cela a été rappelé lors des débats qui ont eu lieu à l'occasion du vote de la loi de 2010.

Pourquoi souhaitons-nous que différentes collectivités agissent dans ce domaine ? Si nous avions confié à un seul niveau la responsabilité de mener une politique culturelle, il suffirait d'une alternance politique, ou d'une tentation extrémiste pour que des années de travail soient balayées. L'ensemble des Élus doit donc s'investir dans ce domaine, comme l'avait indiqué Aurélie FILIPPETTI et l'a rappelé la Ministre Fleur PELLERIN.

Les enjeux d'organisation ne revêtent qu'un intérêt limité pour le citoyen. Il attend que les politiques publiques répondent à des besoins exprimés ou non. Si la politique culturelle ne devait répondre qu'à des besoins exprimés, il ne serait pas possible de bâtir des programmations des théâtres, des musées ou des centres d'art contemporain.

Par ailleurs, des enjeux financiers importants se posent dans une période de raréfaction de la ressource publique. Cela entraîne des tensions et des débats. Ainsi, certains observateurs estiment que les ressources manquent parce que l'État diminue ses dotations. Or, l'État vit des contributions des citoyens et il s'applique, à lui-même, ces baisses de ressource. Le Gouvernement a fait un choix en faisant un effort en termes d'équilibre des finances publiques. Il a néanmoins préservé les moyens consacrés à la culture. Rien n'empêche les collectivités de maintenir leurs efforts en matière d'éducation ou de culture. Dans une société décentralisée, chaque responsable politique doit refuser la fatalité et prendre ses responsabilités.

Enfin, le monde connaît une période de mutation extraordinaire où les certitudes sont en train de changer. Deux phénomènes viennent accélérer ces transformations : l'ouverture des économies et des frontières, ainsi que l'irruption du numérique. J'ai toujours été sceptique sur les revendications de certains qui demandent la liberté totale sur internet. En France, la liberté est encadrée par l'égalité et la fraternité. Des contenus abominables peuvent circuler sans que le public ne s'en émeuve. Les enfants peuvent accéder à des informations sans aucune médiation. Il convient de poser le débat sur la liberté de création et des notions qui paraissent évidentes ne le sont pas. La culture n'est pas un bien que l'on achète, mais quelque chose que l'on acquière. Chaque génération doit recommencer ce processus et les politiques culturelles ne sont pas acquises.

Des exemples de réorganisation au sein des territoires existent. En Midi-Pyrénées, la DRAC a mené une action en direction des territoires les plus éloignés de l'accès à la culture. Ainsi, elle a signé des Conventions Territoire Culture qui permettent à des communautés de communes en zone rurale d'intervenir sur différents projets. Les Régions ont toute légitimité pour mener des politiques économiques, mais l'action culturelle est menée par les communes et les intercommunalités.

Par ailleurs, il faut pouvoir contractualiser des engagements et réaffirmer que la culture est une notion importante. Ainsi, en Midi-Pyrénées cinq Pactes culturels sont en préparation. Ils permettront à l'État et aux collectivités de réaffirmer un engagement commun.

Enfin, il est important que les actions prennent en compte la diversité de la société. Les lieux de spectacle sont fréquentés, mais surtout par des quadragénaires appartenant à des catégories de cadres supérieurs. Les lieux de spectacle, à de rares exceptions comme celui de Mourad MERZOUKI, ne ressemblent pas à la France. Ainsi, il convient d'ouvrir un chantier sur la diversité culturelle au sens de la Convention pour la diversité de l'UNESCO de 2011. Ce travail a été mené en Midi-Pyrénées avec le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER) dans le cadre de l'étude *Culture et lien social*.

Olivier GRATACAP

Ces propos me rappellent l'ouvrage de Georg Simmel *La tragédie de la culture*. Le sociologue estimait que le 20e siècle serait le siècle culturel. Dans son ouvrage, il identifie les risques de la culture et signalait « *le risque tragique de voir s'engendrer une logique et une dynamique détournant à une rapidité toujours accélérée et une dispense toujours grande, les contenus de la culture de la finalité même de la culture* ». Ces deux présentations ont bien souligné le lien entre la finalité de la politique culturelle et ses contenus.

Didier SALZGEBER

J'anime le Comité National de Liaison des Etablissements publics de Coopération Culturelle. Je suis membre de l'Institut de Coopération pour la Culture et je dirige un atelier d'ingénierie politique.

Il est difficile de se positionner dans une période de montée en puissance des singularités. En effet, les revendications sont nombreuses et chacun souhaite que sa singularité soit reconnue. Lorsque je dirige un pôle d'éducation supérieure en musique et en dance, je dois convaincre les Elus de l'importance d'investir dans ces sujets, alors que nous nous rendons compte que beaucoup d'habitants du territoire ne se sentent pas même concernés par notre action. En animant le Comité National de Liaison des Etablissements publics de Coopération Culturelle, je me demande quels sont les motifs de chacune des collectivités à intervenir dans un théâtre.

Actuellement, il existe une violence réelle de l'appareil institutionnel dans un contexte de baisse des budgets. Cette situation est justifiée par une volonté de diminuer les dépenses. Néanmoins, en tant que citoyen, nous pouvons nous interroger sur cette dette qui justifie ces décisions. Nous devons nous demander s'il y a moins d'argent ou si l'argent est moins destiné à la culture. Ainsi, je constate que les collectivités consentent à des aides importantes en direction des entreprises ou pour mettre en place des *clusters*.

La culture est-elle un lien social ? Je vous invite sur ce point à lire le rapport PISA de l'OCDE. Il analyse la capacité de chacun à lire et à comprendre. Les résultats pour la France sont catastrophiques. Plus de 30 % de la population française ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Une partie de la population ne peut pas objectiver le rapport qu'elle entretient au monde. Nous devons nous demander comment l'intervention publique va permettre à la société de se reconnaître comme un collectif. Pour une partie de la population française, la culture n'est pas synonyme de lien social.

Par ailleurs, nous vivons sans doute une rupture dans le récit des politiques culturelles. Ainsi, je fais partie de la génération de l'éducation populaire. Au Comité National de Liaison des Etablissements publics nous nous interrogeons sur les causes de ces baisses de budgets. Or, il est possible que le référentiel ait changé. Nous sommes face à une dislocation du modèle sur lequel nous avons construit nos pratiques. Cela va nous obliger à changer de modèle et à retrouver

une méthode capable d'articuler des problématiques plus complexes.

Il me semble essentiel de prendre en compte la gestion multiniveau. Ainsi, nous devons intégrer dès le départ, la question européenne. Nous sommes européens, et les Etats prennent des décisions à ce niveau. Les réglementations évoluent et le rapport à la subvention va changer.

Nous sommes une société multiculturelle, dans un modèle qui n'est pas interculturel. La France se fait rappeler à l'ordre par les Nations Unies parce qu'elle ne reconnaît pas les minorités. Les bibliothèques ont commencé à faire des actions multiculturelles, mais nos politiques publiques ne le sont pas.

Ces questions soulèvent des questions en termes d'organisation. Je vous invite à lire les fiches Culture Média 2030 éditées par le DEPS. Je constate l'élargissement permanent du périmètre de la culture. Ainsi, nous devons prendre le temps de nommer ce que nous appelons la culture.

Le terme culture peut faire référence aux équipements culturels. Néanmoins, dans ce cas, comment considérer Netflix ou Amazon ? Je vous rappelle que Vinci a créé une filiale Culture Espace. Nous devons travailler sur le lien entre acteurs publics et acteurs privés. Il est possible de trouver sur internet des offres de formation supérieure de musicien. Nous sommes actuellement dans une confusion entre les valeurs, les cadres de références et les programmes opérationnels.

Nous devons identifier des axes politiques sur lesquels les Élus peuvent s'investir en tenant compte des évolutions que rencontre le secteur culturel. Nous parlons de politique de création et de diffusion, mais cela n'est pas du langage politique. L'hyper-professionnalisation conduit à construire une politique pour chaque problème rencontré. Si nous ne prenons pas le temps de traduire en axe stratégique de nouvelles problématiques, nous aurons des difficultés à tenir notre cap. Vouloir maintenir ce qui existe me paraît difficile dans un contexte de dislocation. Bien sûr, le contexte d'incertitude politique, sur l'avenir des collectivités, est anxiogène.

Nous sommes convaincus de la nécessité de défendre la culture. Pour prendre un exemple, les métropoles de Lille, de Metz et de Montpellier ont inscrit dans leur article 15.7, les compétences légales sur l'enseignement supérieur. Nous sommes face à la nécessité de clarifier les enjeux et les stratégies. Nous nous inscrivons trop souvent dans une gestion autour de l'équipement et sommes prisonniers d'un modèle de pensée.

Il est intéressant de constater que dans la plupart des EPCC membres du Comité, les collectivités n'ont pas prévu de contributions volontaires. Les Élus ne souhaitent pas s'engager dans le temps. Or, si la puissance publique créé des équipements, elle doit s'assurer de son fonctionnement. L'écart entre les déclarations et les pratiques est important. Dans un contexte de crise, nous devons clarifier les orientations.

Par ailleurs, il est possible que pendant cette période de crise, les conflits entre les établissements et les collectivités soient tranchés par le juge. De manière générale, lorsque nous parlons des droits culturels, nous ouvrons la possibilité au citoyen de faire valoir ces droits au tribunal.

Il est essentiel d'abandonner la gestion par l'instrument ou par les outils. Ainsi, changer d'organisation ne signifie pas pour changer de paradigme. Il convient de passer passer de la sidération actuelle, à des logiques d'engagement et de responsabilisation.

Olivier GRATACAP

Je vous remercie pour ces interventions. J'avais aussi le sentiment que souvent les politiques culturelles sont confondues avec les politiques des équipements.

De la salle

Je travaille à la Ville de Bobigny, et je suis inquiète pour nos politiques culturelles face à la paupérisation de la population. Je me

demande sur ce que nous pouvons faire pour faire que ces publics ne restent pas en marge des actions que nous menons.

De la salle

Je travaille à la Ville de Saint-Denis. Les contraintes budgétaires sont fortes. Comment faire pour que les Élus maintiennent leurs engagements dans le domaine culturel ?

Laurent ROTURIER

Les administrateurs territoriaux sont en capacité de rationaliser les dépenses. Il convient de prendre en compte le fait intercommunal et d'accepter de partager, des équipements, dont le rayonnement va au-delà de la commune où ils sont implantés. Il faut faire des choix, et les Élus doivent être éclairés sur le sens de leur politique.

Concernant le témoignage à Bobigny. J'imagine que la municipalité met en place des politiques pour répondre aux besoins de ces populations.

Didier SALZGEBER

À force de vouloir défendre la spécificité de la culture, nous l'avons isolée au sein de la collectivité. Certains responsables élus en mars 2014 ne se sentent pas concernés par la question culturelle. Néanmoins, certains projets peuvent être portés par d'autres délégations que la délégation culturelle. Nous devons reposer l'articulation entre les actions sectorielles et transversales. Les grands équipements culturels constituent un investissement pour l'ensemble du territoire.

Effectivement, il existe des difficultés sociales importantes dans certains quartiers. Je vous rappelle que, chaque année, 150 000 élèves sortent du système scolaire sans diplôme. Certains ne se sentent pas concernés par des équipements culturels. Il devrait être possible de valoriser l'envie d'expérience culturelle.

Véronique BALBO-BONNEVAL

Nous ne pouvons plus toucher 25 % de la population. Je n'ai pas de réponse sur ce sujet parce que cela n'intéresse pas les Élus. En tant que Directrice des Affaires Culturelles, j'ai constaté que les Élus n'étaient, au moment des arbitrages budgétaires, sensibles qu'à un seul argument : celui de la fuite des classes moyennes. Pour garantir l'investissement dans des équipements culturels, il convenait de démontrer que cela permettait d'éviter le départ des classes moyennes.

Du territoire à l'État : Quelles mises en œuvre pour quelles politiques ?

Julien JOANNY
Chercheur, sociologue rattaché à la Coopérative de recherche et d'interventions (la CRITIC) et au laboratoire PACTE.

Mon travail porte sur les lieux dans lesquels émergent et se développent les pratiques culturelles.

Le fait d'envisager la culture comme un droit s'inscrit dans le prolongement de la déclaration de Fribourg. Le droit à la culture devrait être rapproché du droit à la ville tel qu'il a été défini par Henri Lefebvre. Dans sa définition, ce dernier mettait l'accent sur le droit à l'activité participante et le droit à l'appropriation. Ce dont il est question, ce n'est pas seulement du droit à participer à la vie culturelle, mais bien l'affirmation d'une capacité à être producteur et animateur de la culture.

Les politiques sont mises en œuvre par une diversité d'acteurs. Ainsi, elles sont portées par des citoyens qui, en tant qu'artistes, passionnés culturels, militants ou simplement habitants, se rassemblent et portent des dynamiques culturelles. Par dynamiques, il ne faut pas seulement entendre pratiques, mais aussi développement d'outils, de dispositifs, de lieux, qui font de ces individus des acteurs culturels.

Actuellement, des festivals urbains ou ruraux, sont en mauvaise santé financière. Une OpenMap intitulée Cartocrise dresse la liste des festivals annulés et des structures menacées. Il convient d'insister sur les lieux culturels intermédiaires afin de questionner les réseaux d'acteurs culturels.

Il convient dans un premier temps de définir ce que sont les lieux culturels intermédiaires. En mai 2001, Fabrice LEXTRAIT a remis un rapport à Michel DUFFOUR, Secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle, intitulée *Une nouvelle époque de l'action culturelle*. L'auteur y détaille les multiples expériences nées sur le territoire français au cours des années et décennies précédentes. Le rapport mentionne une variété de termes : lieux, laboratoires, squats, friches, fabriques, espaces, projets, collectif, alternatifs, intermédiaires ou improbables.

J'ai réalisé un travail qui témoigne de cette diversité en visitant quinze lieux qui se trouvent dans différentes villes françaises. Au-delà de la spécificité de chaque lieu, l'origine du projet est la même : un collectif se constitue autour d'un désir et investit un bâtiment vide, de manière légale ou non.

Ces phénomènes sont utiles pour comprendre différentes manière d'envisager la culture. Ainsi, la culture peut être défini du point de vue des pratiques artistiques. Le sociologue Fabrice RAFFIN évoque ainsi des « passionnés culturels ». En quoi consiste cette passion de culture ? Fazette BORDAGE, à l'origine du Confort Moderne à Poitiers et de Mains d'œuvres à Saint-Ouen, parle ainsi de « passion pour les artistes » et pour les « actes artistiques en train de se fabriquer ». Erik NOULETTE de la Friche l'Antre-Peaux à Bourges, indique, quant à lui : « *Tu auras compris que ce ne sont pas les œuvres qui m'intéressent* ». Ces lieux intermédiaires abritent toutes les étapes de l'art en train de se faire et font de la pratique artistique une expérience sociale.

Par ailleurs, ces lieux sont composites. Ils sont à la fois des salles de musiques actuelles des théâtres, des espaces d'expositions, des bars, et des bureaux. Ils ne sont pas spécialisés. Ainsi, la Bifurk, à Grenoble, accueille un skate-parc. Cette diversification conduit à faire de ces lieux des espaces ressources pour d'autres secteurs. L'espace autogéré des tanneries à Dijon est devenu un nœud de réseau au sein de la communauté du numérique libre. Par ailleurs, ces lieux permettent de créer des liens avec les habitants et accompagnent leurs initiatives. Ainsi, à Gare au théâtre, à Vitry-

sur-Seine un groupe de femmes a décidé d'animer des ateliers théâtres.

Quelles sont les difficultés qui peuvent émerger dans la prise en compte institutionnelle de ces expériences ? Tout d'abord, la question de la légalité de l'occupation d'un lieu peut se poser. Par ailleurs, les services culturels des collectivités sont organisés autour de secteurs spécialisés. Ainsi, il est difficile de définir un interlocuteur unique. Néanmoins, les acteurs proposent des pistes de réponse qui permettent d'accompagner ces initiatives.

Des réseaux d'acteurs culturels localisés peuvent être mis en place comme au Couac en région toulousaine, autour notamment du Mix'art Myris de Toulouse et de l'Usine de Tournefeuille. Une autre possibilité est l'association de différents réseaux thématiques. C'est le cas de la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants qui lient Actes-if, le syndicat des arts vivants (Synavi), la fédération des arts de la rue et d'autres structures. Enfin, le réseau TransEuropeHalles constitue un exemple de structuration réticulaire à large échelle.

Ces réseaux répondent à différentes missions. Ils sont une ressource pour les acteurs culturels, mais aussi pour les collectivités. Ils ont un rôle politique, soit à travers une logique de lobbying, soit de manière défensive quand un lieu est menacé en raison des restrictions budgétaires.

Comment ces lieux sont-ils pris en compte par les pouvoirs publics ? Le premier interlocuteur d'un lieu culturel intermédiaire est la Mairie, mais les interlocuteurs ne sont pas toujours les mêmes. À Grenoble, pour le 102, le référent était le chargé de mission Musiques actuelles, tandis que pour La Bifurk, le dialogue s'était instauré avec l'élu à la jeunesse. Malgré des rapports cordiaux, les relations entre ces lieux et les collectivités sont marquées par un rapport de force.

En effet, ces acteurs portent un regard critique sur l'action publique, en matière de culture, mais aussi sur les politiques de la jeunesse et de la ville.

Par ailleurs, ces lieux sont fragiles en termes institutionnels. Ainsi, lorsque les bâtiments appartiennent à la collectivité, il convient de signer une convention de mise à disposition triennale, ce qui implique des renégociations régulières. Les subventions existent, mais elles concernent davantage le soutien à des projets que le fonctionnement.

Pendant quelques années, l'État a joué un rôle parfois non négligeable dans l'évolution de la prise en compte des lieux culturels intermédiaires. Ainsi, Catherine TRAUTMAN, alors Ministre de la Culture, a sauvé la Friche l'Antre-Peaux (à Bourges), qui était menacée. Cet exemple témoigne d'une période les pouvoirs publics s'intéressaient aux fabriques de culture, aux friches culturelles, aux Nouveaux territoires de l'art (NTA), selon l'expression consacrée. Après le rapport LEXTRAIT, la mission NTA a été créée au sein de l'Institut des Villes. Néanmoins, ce mouvement a cessé après les élections de 2002 et avec la disparition de l'Institut des Villes en 2009.

Actuellement, certains lieux que l'on croyait solidement installés sont menacés. C'est le cas de Confluences à Paris ou de Mains d'œuvres à Saint-Ouen. Dans son rapport, Fabrice LEXTRAIT appelait de ses vœux à une « expérimentation d'une politique publique ». Cette invitation reste d'actualité.

Cette expérimentation doit partir de principes politiques concernant la culture. Jean-Pierre SAEZ propose cette définition de la culture : « *La culture est un combat qui traduit une volonté explicite ou implicite, déterminée ou souterraine de faire lien, d'établir un rapport particulier au monde et aux autres* »

Dans cette perspective, le rôle des politiques publiques est de créer les conditions pour que les acteurs puissent jouer leur rôle sur le terrain. Dans le contexte actuel, l'accent doit être mis sur le rapport aux autres et au monde et non sur rayonnement culturel.

Par ailleurs, il est important de prendre en compte le dialogue entre les acteurs culturels et les habitants. La question culturelle doit être traitée dans un cadre réellement démocratique. Cela permettrait d'ailleurs de réaliser des économies. En effet, il serait possible par exemple de se rendre compte que la construction d'un équipement neuf n'est pas toujours la réponse adéquate sur un territoire.

Les politiques culturelles sont affectées par les décisions budgétaires. À ce titre, la récente décision de la Mairie de Grenoble de supprimer la subvention aux Musiciens du Louvre a été jugée sévèrement par certains observateurs. Néanmoins, le chef d'orchestre Marc MINKOWSKI oublie de rappeler que son orchestre reçoit toujours 3,2 millions de la part d'autres collectivités et de l'État. Par ailleurs, certaines structures culturelles doivent fermer lorsqu'elles perdent 10 000 ou 20 000 euros. Les choix budgétaires sont des choix politiques.

Une réflexion doit aussi être menée autour de la contribution de l'État. Elle peut être financière, mais pas uniquement. Ainsi, la mission NTA a constitué un travail d'accompagnement, voire de médiation entre les collectivités et les acteurs locaux, notamment en situation de conflit. Ce travail n'est plus mené et il pourrait être restauré.

Les acteurs de ces lieux intermédiaires sont des interlocuteurs incontournables pour toute expérimentation d'une politique publique.

Olivier GRATACAP

Je vous remercie pour cette présentation. Je vous invite à faire part de vos questions.

De la salle

Je souhaiterais savoir davantage sur l'avenir de ces lieux. Deviennent-ils des lieux institutionnels ou disparaissent-ils ?

Julien JOANNY

Les lieux peuvent s'institutionnaliser, mais ils restent toujours fragiles. C'est par exemple le cas de l'espace autogéré des Tanneries à Dijon.

De la salle

Je trouve intéressant le lien avec les différents intervenants liés à la jeunesse, ou encore à l'aménagement du territoire. Les publics jeunes sont difficiles à attirer dans les équipements culturels. Il me semble que les collectivités locales ne parviennent pas réellement à travailler en ce sens.

Olivier GRATACAP

Effectivement, il me semblait intéressant de souligner l'existence de mouvements émergents. Ils peuvent nous apprendre quelque chose en termes de travail en réseau par exemple. Peut-être que le rôle des collectivités est de créer un contexte favorable à ce type de projets.

De la salle

Nous nous trouvons face à de nouveaux enjeux, mais nous sommes dans un contexte de restriction budgétaire. Or, certains partenaires pourraient nous opposer que leur cœur de métier est la création.

Olivier GRATACAP

Certains dispositifs comme les conventions d'objectifs et de moyens me semblent être une réponse à cette question. Des outils existent pour faire appel à des associations. Il est vrai qu'il convient d'impliquer des acteurs pour participer à une politique culturelle. Certains besoins ne sont pas exprimés et l'action publique doit y répondre. Dans certains cas, les collectivités construisent des équipements avant de déterminer à quoi ils serviront. Il convient de créer des méthodes pour faire participer les opérateurs à la définition des politiques culturelles.

La culture à la rencontre des territoires locaux : à nouveaux enjeux, nouveaux cadres d'action plus coopératif ?

Philippe HENRY
Chercheur en socio-économie de la culture

Nous sommes dans une période où de nombreuses organisations artistiques et culturelles sont en droit de craindre la réduction de leurs ressources financières. Certaines d'entre elles redoutent que les politiques publiques soient remises en cause. Cette crainte est alimentée par les incertitudes quant à la nouvelle organisation institutionnelle des collectivités, par les risques de basculements de majorités politiques lors des prochaines élections ainsi que par le sentiment que le modèle de la politique culturelle publique est en train de perdre de sa pertinence. En effet, elle a donné la priorité au développement sectoriel et professionnalisé des arts.

Afin de regagner des marges de manœuvre, nous devons mieux problématiser et hiérarchiser les enjeux auxquels nous sommes confrontés et dégager des expériences en cours, des lignes de conduite possibles. Je souhaiterais mettre l'accent sur la situation d'hétérogénéité culturelle du moindre territoire et l'économie du champ artistique et culturel. La situation actuelle conduit à inventer un mode de développement plus juste et plus coopératif. Certains projets culturels sont porteurs d'une nouvelle communalité dans le monde artistique et culturel. Ils constituent des voies pour penser une conception renouvelée de l'action artistique.

Au cours des cinquante dernières années, l'offre relative aux pratiques musicales s'est diversifiée et transformée. Ainsi, nous constatons une concentration des préférences sur un nombre restreint de titres, et d'un autre côté une parcellisation des goûts. Par ailleurs, il existe une injonction à l'individualisation dans l'expression des identités culturelles. Cela peut conduire à une plus grande diversité culturelle ou amplifier l'extension de la privatisation des ressources disponibles. Nous nous trouvons face à une thématique des devoirs contributifs de chacun. Notre époque nous conduit à quitter une approche de la culture assez exclusivement centrée sur les arts professionnalisés qu'il suffirait de faire partager au plus grand nombre, pour que des individus deviennent autonomes et solidaires.

Par ailleurs, depuis les années 1980, ce domaine a été marqué par une forte économisation. Celle-ci a connu la triple influence de la professionnalisation des filières, l'industrialisation liée aux nouvelles technologies et la financiarisation de l'économie. Les parcours d'artiste connaissent ainsi une tension entre l'individualisation, liée à la nécessité de se singulariser, et l'interdépendance renforcée avec les différents acteurs de la filière d'activité. Cette situation correspond à la nature même de l'économie artistique. En effet, celle-ci se caractérise par la production et l'appropriation de biens singuliers ou très fortement différenciés et peu substituables les uns aux autres.

Ce système donne lieu à de fortes inégalités en termes de revenus et de notoriété pour les œuvres et pour les producteurs. La grande majorité des artistes n'obtenant que des succès modestes ou rencontrant vite des échecs alors qu'une minorité d'entre eux se trouve surexposée et dispose de la majorité des ressources disponibles.

Nous trouvons des échos à ces enjeux dans le Manifeste de l'Ufisc de 2007, dans la Charte de janvier 2015 de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants, ainsi dans le texte d'orientation politique de 2013 de la FNCC. Ces textes permettent d'envisager une conception élargie de la notion de culture dans laquelle l'expérience artistique a toute sa place, mais

sans prétendre à être la clé de voute de toutes nos pratiques symboliques. Cette approche conduit à considérer la pluralité culturelle comme un atout à saisir en vue d'un développement plus inclusif, à partir d'interactions coopératives entre les acteurs. Les modèles d'intervention publique seraient alors à reconfigurer en termes de démarches participatives, de co-construction de projets, de transversalité entre politiques ou de coordination entre organisations. L'objectif est de favoriser la construction d'identités culturelles personnelles enrichies et ouvertes.

Néanmoins, ces textes n'abordent pas les difficultés réelles de mise en œuvre d'un tel programme. Ainsi, aucune méthodologie pour la gestion de tels projets n'est définie. Il est symptomatique que la question des tensions potentielles ne soit pas abordée.

Ainsi, il me semble nécessaire de réfléchir à un programme de développement des personnes, des communautés et des territoires qui articulerait mieux l'émancipation culturelle de chacun, la coopération inter organisationnelle et des échanges équitables entre tous. Ce projet se situe dans le prolongement des utopies associationnistes, coopératives, socialistes et solidaristes du 19e siècle.

Pour cela, je souhaiterais revenir sur des expériences récentes. La première concerne les projets culturels coopératifs mis en œuvre par l'enseignement agricole et la seconde est liée à la coopération interorganisationnelle renforcée dans le milieu culturel.

La tradition de travail par projet de l'enseignement agricole est riche d'enseignements. Les lycées agricoles doivent participer au développement de leur territoire dans lequel ils se trouvent. Ils mettent en place des actions culturelles dans lesquels la dimension artistique est très présente. Le référentiel métier de 2006 sur l'éducation socioculturelle constitue un indicateur intéressant. Il comporte trois domaines : une éducation à l'environnement social et culturel, une éducation artistique centrée sur les œuvres et les artistes et une éducation à la communication humaine et à la coopération. Les Plans d'animation et de développement culturel que chaque établissement doit déployer depuis 2015 pour trois à quatre ans fournissent d'autres indicateurs utiles. Ainsi, ils fixent un périmètre d'action et mobilisent l'ensemble de l'équipe éducative.

Ces projets réussissent parce qu'il existe une volonté politique globale et un soutien de la part de la direction des établissements. Le cadre d'action est précis, mais souple, ouvert et modulable dans le temps. Le processus doit être animé par des porteurs de projets compétents qui disposent de moyens dans la durée. Ces projets permettent un apprentissage ou un approfondissement d'une culture du compromis et de l'interculturalité, ainsi qu'une meilleure capacité à faire s'exprimer et à gérer des différends et des conflits.

Le second cas que je souhaiterais évoquer concerne les expériences en cours de coopération inter organisationnelle renforcée dans le milieu culture comme les Projets territoriaux de coopération économique (PTCE), les groupements d'employeurs (GE), les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ou encore les Sociétés coopératives d'intérêt collectives (SCIC).

Ces projets peuvent émerger plus facilement lorsqu'il existe des relations d'échanges de pré-coopération entre les différents acteurs et qu'ils partagent des valeurs en communs. Par ailleurs, il faut disposer de compétences en matière de structuration des projets multidimensionnels.

Concernant la gouvernance, des règles communes minimales sont définies et permettent d'instaurer une régulation flexible où les relations interpersonnelles sont essentielles. La fonction d'animation et de coordination y est répartie entre les membres. Le fait que certains acteurs décisionnaires peuvent mettre en œuvre plusieurs approches est positif. L'engagement d'opérateurs publics est important en particulier en phase d'émergence du projet. Les difficultés ne sont pas absentes, puisque ce type de projet est

complexe à mettre en œuvre. Il n'est pas facile de proposer un modèle économique viable sur le long terme. En effet, ces projets reposent trois piliers qui ne sont pas toujours solides : des recettes propres, des financements publics et des contributions bénévoles.

À partir de ces expériences, nous constatons la distance entre les enjeux auxquels nous sommes confrontés, les orientations de principe et les outils dont nous disposons. Il convient par ailleurs de revenir sur les coopérations renforcées au niveau des territoires et des filières d'activités ainsi que sur les nouvelles régulations économiques et sociales.

Nous avons du travail devant nous, mais ce n'est pas en restant tétanisé par la vague actuelle de régulations administratives et techniques que nous ouvrirons pour nous-mêmes et pour les générations suivantes, un chemin d'espoir et un avenir plus solidaire.

Olivier GRATACAP

Je suis intéressé par ces approches coopératives et qui me rappelle la dynamique des groupes restreints. Elles sont difficiles à intégrer dans un fonctionnement institutionnel.

Philippe HENRY

Nos politiques culturelles sont restées à des politiques des arts professionnalisés. L'un des enjeux est de passer à une autre étape.

Julien JOANNY

J'ai été très intéressé par les références sur les utopies socialistes du 19e siècle qui ont été oubliées. Elles nous invitent à « dé-jacobiniser » les politiques publiques.

De la salle

Pourriez-vous revenir sur la notion du « moindre territoire » ? Par ailleurs, vous introduisez la question de la solidarité dans la coopération. Ce sujet m'intéresse et le préambule de la loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) a pour objectif d'améliorer la solidarité entre les territoires.

Philippe HENRY

J'ai utilisé l'expression « moindre territoire » parce que les problématiques que j'ai évoquées me semblent être valables, quels que soient la taille et le type du territoire. J'ai effectivement parlé de la solidarité. Il me semble que si l'on continue à mettre l'accent sur les droits culturels, nous risquons une confrontation généralisée. Il faut promouvoir un devoir coopératif face au mouvement d'individualisation. Nous sommes aliénés par une idéologie ultra libérale du marché et du développement personnel. Comme l'indique François Dubet, la société d'individuation conduit à une société d'inégalité.

De la salle

Le Conseil National de la Résistance a posé des bases des politiques culturelles. Or, vous ne le mentionnez pas.

Philippe HENRY

Je n'ai pas cité cela à dessin. Le Conseil National de Résistance propose un projet d'émancipation individuelle. Cela fait partie de notre histoire, mais cela n'inclut pas le travail collectif.

Olivier GRATACAP

Je pense à Joël Roman qui estime que la culture a vocation à transformer une cohabitation de hasard, en communauté de destin. Il me semble que l'émancipation ne peut être que collective.

Philippe HENRY

Nous devons construire une communauté et travailler pour mettre en œuvre l'échange coopératif.

Table ronde

Vers une politique culturelle intégrée

Participaient à la table ronde :

Christelle BLOUET, Coordinatrice du Réseau Culture 21.

Éric DES GARETS, Directeur général adjoint, Conseil général de la Gironde.

Sylvain GAUTIER, Directeur des affaires cultures, Conseil général de la Gironde.

La table ronde était animée par Olivier GRATACAP.

Christelle BLOUET

Bonjour à tous, je suis coordinatrice du réseau Culture 21. C'est une petite association qui promeut une autre approche de la question culturelle dans les politiques publiques.

Culture 21 travaille auprès de plusieurs départements français et souhaite mettre en avant la reconnaissance des droits culturels et des droits fondamentaux. Le Réseau Culture 21 a été fondé en 2009 pour promouvoir le texte de l'Agenda 21 de la culture, qui date de 2004. Il met l'accent sur la dimension culturelle de l'ensemble des politiques publiques. Le développement ne peut être durable que si la question du sens est posée.

Traditionnellement, la manière de définir la culture est particulièrement cloisonnée. L'Agenda 21 de la culture vise à ouvrir la dimension culturelle des autres politiques publiques. Par ailleurs, il a pour objectif de mettre en œuvre les droits culturels des citoyens. Le réseau Culture 21 se demande comment concrètement, il est possible d'orienter l'action publique dans cette direction.

Nous avons travaillé sur ces sujets avec un les chercheurs du Groupe de Fribourg. Les membres de ce groupe estiment que les droits culturels sont les droits les moins développés. Ils sont souvent considérés comme individuels. Or, s'ils sont individuels, ils permettent de faire société ensemble. Ils doivent conduire à davantage de coopération. En ce sens, notre analyse diffère de celle proposée par Philippe HENRY dans sa présentation.

Nous avons proposé à des départements français d'observer les politiques publiques au prisme des droits culturels. Ainsi Culture 21 a travaillé avec la Gironde, l'Ardèche, le Nord ainsi qu'avec le Territoire de Belfort.

Nous avons proposé une recherche-action en créant des groupes de travail dans chaque collectivité. L'objectif était d'observer les pratiques sous le prisme des droits culturels et des droits fondamentaux. Nous nous sommes intéressés aux droits des destinataires des politiques ainsi qu'aux droits des agents de la collectivité.

Nous avons commencé à la fin de l'année 2012. De nouveaux départements nous ont rejoints en 2014 dont la Manche, l'Allier, le Puy-de-Dôme et le Cantal. L'observation doit nous permettre d'améliorer l'implication et la participation de chacun, afin de redonner du sens à nos politiques publiques.

Nous nous inscrivons dans une perspective de formation professionnelle. En effet, nous avons constaté que les agents n'avaient pas de formation aux droits fondamentaux.

Au cours de la première année, le travail était mené dans une perspective généraliste et des outils ainsi qu'une méthodologie simple ont été établis. L'objectif était d'analyser les pratiques à travers le prisme des droits culturels. La déclaration de Fribourg rassemble ces huit droits qui sont explicités. Ils concernent le patrimoine, l'identité, la formation, l'information et la coopération culturelle. Les agents sont ainsi invités à se demander si, dans leur travail quotidien, ils

prennent en compte ces droits. À titre d'exemple, ils se demandent comment le projet qu'ils mettent en œuvre considère les communautés culturelles. La notion de communauté dans la déclaration de Fribourg est très large et peut inclure les familles comme les groupes religieux. Les agents doivent observer la manière dont ils prennent en compte la nature du territoire dans lequel ils travaillent.

Il existe des bonnes pratiques et l'observation permet de les déployer. Elle permet aussi de voir à quel endroit il est possible d'améliorer les fonctionnements actuels.

Au début, 100 et 150 personnes étaient engagées dans le processus d'observation, elles sont 200 à 300 actuellement. Au total, près de 3 000 personnes sont concernées par le dispositif que nous avons désigné sous le terme de Paideia, qui signifie « éducation » en grec ancien. Cette dynamique prend de l'ampleur et il semble qu'elle permette aux collectivités volontaires de trouver leur intérêt. Cela permet de changer le logiciel et de faire évoluer leur vision très sectorielle des politiques publiques.

En 2014, un travail thématisé a été mené à partir des priorités dégagées au niveau départemental. L'année 2015 sera consacrée principalement à la formation continue dans les collectivités. Cette action s'inscrit dans une logique intégrée. Ainsi, l'objectif est de travailler avec des équipes projets pour approfondir la démarche centrée sur les droits culturels.

Ce programme a concerné les directions de la culture, mais aussi les directions générales adjointes et parfois la direction générale des services. Cette action permet aux collectivités de retrouver le sens de l'action publique et aux agents celui de leur travail quotidien. L'accent est mis sur les méthodes de travail horizontales et coopératives.

Au-delà des outils d'observation, ce dispositif s'appuie sur des méthodes d'intelligence collective. Nous posons la question de l'évaluation de la performance d'un service public afin de mettre l'accent sur les droits fondamentaux. Nous commençons à faire la démonstration que ce référentiel permet de repenser les politiques publiques.

Olivier GRATACAP

J'avais déjà constaté l'importance d'associer les directions générales adjointes et les directions générales des services pour mener des projets transversaux. Il convient de prendre en compte la variété des échelons dans les collectivités.

Éric DES GARETS

En tant que directeur général adjoint, j'ai sous ma responsabilité en plus de la culture, l'environnement et le tourisme.

Nous sommes dans un contexte particulier pour les Conseils Généraux. La Gironde se trouvera dans la plus grande région de France, alors que ce sujet n'a fait l'objet d'aucun vote de la part des citoyens. La Gironde est un département rural, dans lequel il existe des difficultés sociales. Je pense en particulier au Médoc et à la Haute gironde qui sont dans une situation de précarité.

Actuellement, la politique culturelle n'est pas intégrée à proprement parler. À la différence de nombreux pays, nous disposons d'un Ministère de la Culture. La politique d'André Malraux a été une politique de l'offre qui devait permettre de rendre accessible au plus grand nombre les œuvres d'art. Néanmoins, cette politique s'appliquait à un peuple imaginaire et indifférencié. Il ne me semble pas que les œuvres d'art soient désormais plus accessibles. Nous ne devons pas limiter la politique culturelle à la dimension artistique.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à la nouvelle donne, non pas uniquement de la démocratie culturelle, mais de manière plus globale de la démocratie.

Il est difficile de faire en sorte que les collectivités coopèrent entre elles. Nous considérons que la question des solidarités territoriales doit nous conduire à revoir la

politique culturelle. La période actuelle constitue une occasion de faire évoluer la situation et les organisations.

Sylvain GAUTIER

Au début des années 2000, les lois Voynet et Chevènement ont mis en place les intercommunalités et les pays. L'intercommunalité était très peu développée en Gironde. Elle a été mise en place autour du concept de développement durable. Ce dernier reposait sur un projet de territoire défini par une charte rédigée par différents acteurs. Elle mettait l'accent sur la coopération et la participation. L'objectif était d'inscrire l'action publique dans le long terme.

Le Conseil général de la Gironde s'est alors doté d'une politique de la culture et de la citoyenneté. Il souhaitait articuler les compétences légales de la collectivité avec un projet volontariste du département. Ces actions devaient être croisées avec les autres compétences du Conseil général dans une perspective intégrée. L'objectif était de répondre à la volonté des territoires. Cela constituait une manière pour relégitimer une politique culturelle départementale. En effet, légalement, le département n'intervient dans le domaine de la culture que pour la gestion des bibliothèques et des archives. Il tire de la clause de compétences générales, sa légitimité pour agir dans les autres domaines.

Néanmoins, il est difficile de mettre en place une telle politique puisque les acteurs restent cloisonnés. Nous avons essayé d'ancrer les acteurs culturels dans le projet local. Il était nécessaire de les inviter à prendre leur responsabilité. À titre d'exemple, ils sont aussi employeurs, et je vous renvoie aux travaux de Pierre-Michel Menger sur l'exploitation du travailleur artistique.

À la suite de la crise des intermittents du spectacle entre 2004 et 2005, le Conseil général a mis l'accent sur la responsabilité d'employeur du milieu artistique. Un travail a été mené avec les publics en situation de handicap, qui constitue une compétence obligatoire du département. Ces actions ont permis de croiser les champs culturels avec d'autres dimensions de l'action publique.

La politique culturelle du département est éclatée et se trouve au croisement d'autres registres de l'action publique. Nous souhaitons développer les croisements et les coopérations entre les services. Cela nous a permis de désenclaver les politiques culturelles. Des expérimentations sont conduites et des micro-espaces de citoyenneté ont été créés.

Le Conseil général s'inscrit dans le cadre de l'action menée par le réseau Culture 21 et par le Groupe de Fribourg autour des droits culturels.

Ainsi, nous avons travaillé sur le territoire de la Réole et avons dressé une carte des parties prenantes. Elle détaille la manière dont des acteurs se lient autour d'un projet commun. L'objectif était de revitaliser une commune qui était en décrochage social et territorial. L'habitat insalubre y avait augmenté et la ville connaissait un processus de précarisation. La Réole a un passé prestigieux, et nous avons souhaité revitaliser le territoire en le revalorisant. Il était nécessaire de mener des actions afin d'améliorer l'image que les habitants avaient d'eux-mêmes. Ainsi, la ville a obtenu le label Ville d'art et d'histoire. Cette récompense doit avoir un effet d'entrainement sur l'ensemble des acteurs.

Il reste à travailler à l'échelle de l'ensemble du département. Ainsi, le Conseil général essaie de rationaliser ses méthodes de travail et intégrer la politique culturelle dans le projet des collectivités. Il doit continuer à dialoguer avec l'ensemble des acteurs qui se trouvent sur le territoire.

Éric DES GARETS

Le Conseil général met par ailleurs en place le projet Gironde 2033 en négociant des pactes territoriaux dans le cadre d'une démarche inter-SCOT. Les modes d'intervention actuels ne répondent plus à l'objectif d'une démarche intégrée. À ce titre, des étudiants de l'INET ont fait un rapport sur

les politiques transversales de la culture en septembre 2014. Des expériences existent et il est nécessaire d'approfondir cette dynamique.

Cela ne nous dispense pas de réfléchir sur d'autres dimensions. Ainsi, nous sommes en train d'évaluer le plan départemental de lecture publique. Il devrait devenir le plan département de coopération numérique et de la lecture publique. Des réflexions doivent être menées sur des nouveaux lieux, puisque les EPN ne répondent pas à la logique du numérique. Certains territoires du département sont isolés géographiquement, mais aussi en matière numérique.

Il est important de ne pas penser la culture uniquement à travers le rapport à l'art. Le monde du spectacle vivant doit s'interroger sur son orgueil et sur la manière dont il envisage les questions sociales. Il me paraît essentiel de nourrir l'action publique par des approches théoriques comme celles de Jacques RANCIERE ou encore de Guy DEBORD.

Raoul LHERMINIER

Je suis un élu, donc je n'ai pas de compétence, mais j'ai une responsabilité. Il me semble que la culture est au cœur de l'action que nous devons mener pour faire humanité. La collectivité départementale traite principalement de l'action sociale. L'Ardèche compte 325 000 habitants pour 339 communes et 5 000 conseillers municipaux. Je vous rappelle que Nice compte 325 000 habitants et 69 conseillers municipaux.

Il convient de se demander comment les individus qui se trouvent sur un territoire peuvent partager l'espace public. L'approche par les droits culturels me paraît essentielle. Le Conseil général est composé de 1 800 agents qui sont aussi des habitants du département et qui portent un regard sur les autres services. Ce double positionnement est important. Les populations que nous prenons en charge au titre de la politique sociale n'appartiennent plus à un collectif. Nous devons réfléchir pour refaire société et cela ne dépend pas uniquement des acteurs culturels.

En 2004, lors de la décentralisation du RMI, le Conseil général de l'Ardèche a fait le choix politique de contractualiser à 100 %. Ainsi, nous avons rencontré l'ensemble des bénéficiaires et leur avons dit qu'ils avaient de la chance d'être inscrits dans le seul dispositif qui ne s'achevait pas par une pierre tombale. L'objectif du RMI est de permettre aux individus de sortir du dispositif. À l'inverse, les allocations relatives au handicap ne cessent qu'au décès des bénéficiaires. Envisager les politiques sous l'angle des droits culturels conduit à penser avec tous les citoyens l'espace public.

En juin 2014, la Grotte Chauvet a été inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Le Conseil général a mené une réflexion avec la Maison de l'Emploi sur les suites à donner à cela. Il est apparu que les touristes qui viennent visiter la Grotte Chauvet la connaissent déjà au moins par des photographies. Néanmoins, ils ne connaissent pas l'environnement dans lequel se trouve la grotte. Ainsi, il convient de travailler avec l'ensemble des acteurs économiques et associatifs pour définir en quoi consiste le patrimoine du département. À titre d'exemple, les habitants du territoire estiment que Pierre RABHI fait partie de son histoire. Elle est évolutive et chaque habitant peut participer à sa construction. L'Ardèche augmente son budget consacré à la culture. Les acteurs qui doivent être financés peuvent aussi bénéficier de soutiens de la part d'autres services.

Olivier GRATACAP

Je trouve très intéressant de présenter la démarche relative aux droits fondamentaux ainsi que des expériences dans des collectivités.

De la salle

Je suis heureuse d'entendre une conception humaine de la culture. Il existe une grande pauvreté dans la ville où je travaille, mais aussi une grande diversité d'origine culturelle.

Les difficultés que nous rencontrons sont celles d'autres villes de banlieue parisienne.

De la salle

J'ai travaillé sur le schéma médico-social des personnes âgées, et nous avons toujours travaillé sur la manière d'être citoyen jusqu'au bout. Le lien que vous avez fait entre certaines prestations et la pierre tombale m'a surprise.

Raoul LHERMINIER

Certaines personnes ont acquis le statut de personnes handicapées à la suite de l'action du réseau associatif. Parfois, ils étaient considérés, par certains services, uniquement comme des dépenses.

De la salle

Il convient de prendre en compte ce que ces personnes apportent à la société.

Raoul LHERMINIER

J'insiste ici sur la manière dont l'individu perçoit le regard qui est porté sur lui. Il est nécessaire de mener un travail de fond pour que l'individu trouve sa place dans la société.

De la salle

J'ai fait partie de l'équipe d'étudiants de l'INET qui a produit l'étude que M. DES GARETS a mentionnée. Nous nous sommes aperçus du foisonnement des initiatives. Il existe deux dynamiques dans l'environnement actuel : le retour aux fondamentaux des politiques culturelles ou le développement des coopérations. Face à la complexité de nos territoires, les politiques ont des difficultés pour écrire l'histoire du présent. Il est important que les Élus réinvestissent les champs de prospective.

Raoul LHERMINIER

J'abonde dans votre sens. J'ai souhaité rencontrer les 212 conseillers municipaux qui se trouvent dans mon canton. Nous avons échangé autour des motifs de leur engagement. Il est centré autour de la volonté d'accompagner les habitants de leur territoire. Or, la première formation organisée par la Préfecture pour les nouveaux élus est consacrée au budget. La moitié du temps des Élus est remplie par des tâches techniques et administratives. Cela nous empêche d'avoir des débats utiles.

Conclusion

Olivier GRATACAP

Il me semble que souvent, les administrés sont considérés comme des victimes. Aujourd'hui, il me paraît essentiel de les considérer comme des acteurs. Il conviendra de trouver des méthodes pour impliquer les habitants dans l'administration de la vie quotidienne. Le sociologue Axel Honneth indiquait que tout individu pour accéder au sentiment d'estime de soi doit pouvoir se considérer comme utile à la collectivité à laquelle il appartient, en lui apportant sa contribution.

Je vous remercie pour votre participation pour ce Mercredi de l'INET.